

Ref : CA2017/64

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2017

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION
DU BUDGET RECTIFICATIF AGRÉGÉ N°1 (EXERCICE 2017)**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 20 octobre 2017 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Le quorum étant atteint,
Entendu l'exposé de Mme Laville, Vice-Présidente du Conseil d'Administration et de Mme Onillon, Directrice des Affaires Financières,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE le budget rectificatif agrégé n°1-2017 de l'établissement, selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:**

- Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;
 - Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;
- (tels que figurant en « budget rectificatif agrégé n°1-2017 » joint à la présente délibération).**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 20 octobre 2017.

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	17
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de votes pour	35
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 24/11/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 10/11/2017